PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		**Réf. Ville de Wavre**:23/04 pu2(Bis) **Réf. ARnE-DPA**: 10014151 **Réf. TPLE- DATU**: F0610/25112/PU3/2023.3-2339547

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL

ENQUÊTE PUBLIQUE PLANS MODIFICATIFS

Le collège communal porte à la connaissance de la population que dans le cadre de l'instruction de la demande introduite le 02 août 2023 par la société **DARE 2Build Srl, Avenue Reine Astrid, 92 à 1310 La Hulpe** en vue d'obtenir le permis unique de classe 2, pour un projet de catégorie C et ayant pour objet la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment industriel, anciennement « Établissements De Raedt » dans un bien sis à Wavre, Rue Provinciale, 60 à 1301Bierges, présentement cadastré Wavre 3e division, section D n° 147M - 150C2 - 150D2, **le demandeur a été invité**, par l'autorité compétente (Fonctionnaires Technique et Délégué) en date du 04 janvier 2024, **à produire des plans modificatifs et un complément corollaire à la notice d'évaluation des incidences, conformément à l'article 93 § 3 du décret du 11 mars 199 relatif au permis d'environnement** et ce, afin de répondre aux remarques émises par diverses instances dans le cadre de leur avis sur le projet, notamment:

- le **Collège communal** en date du 10 octobre 2023 en ce qui concerne le nombre de places de parking à créer, la gestion des eaux de ruissellement, la création d'une liaison piétonne et le renforcement de la biodiversité;
- la **zone de secours** en ce qui concerne les différents bâtiments projetés;
- la **Direction de la Protection des sols**, dont la complétude de l'étude combinée, demandée conformément au décret sol, devait être jointe à la nouvelle demande de permis.

La demande initiale comprend des travaux de démolition, de rénovation et la construction de 8 bâtiments dont 108 logements et de l'habitat groupé (12 appartements), des espaces pour accueillir des professions libérales, de l'HoReCa et une crèche ainsi que l'exploitation d'un parking souterrain de 132 emplacements, des chaudières collectives alimentées au gaz, des panneaux photovoltaïques et la réalisation d'un forage d'essai pour une sonde géothermique.

Elle est dérogatoire au plan de secteur en ce qui concerne l'affectation en zone d'activité économique mixte, le logement n'y étant pas autorisé.

La demande modifiée prévoit une augmentation du nombre de places de parking en sous-sol ainsi que des modifications dans la gestion des livraisons et des eaux pluviales :

- le parking en sous-sol est dès lors porté à 144 emplacements avec une mutualisation des places en phase d'exploitation;
- des zones pour la collecte des déchets sont créées et l' emplacement pour les livraisons de l'Horeca et du commerce est perpendiculaire au bâtiment. prévues. La disposition de ces espaces permet de ne pas empiéter sur le chemin de la Sucrerie, en restant exclusivement sur le domaine privé;
- des poteaux sont posés le long de la rue de l'Usine afin d'éviter le stationnement « sauvage » sur les abords. La liaison piétonne sera renforcée par la réalisation d'une bordure entre la rue de l'Ermitage et la rue de l'Usine afin de mieux marquer la différence de voirie et sécuriser la traversée des piétons;
- le système de rétention des eaux de pluie est amélioré afin de pouvoir maîtriser des épisodes de pluies plus exceptionnels d'un temps de retour de 50 ans, et sur base d'un débit de fuite de 2L/s/ha. Le volume total de rétention est porté 493 m3, avec un débit de fuite de 1,85 L/s.

Les compléments réceptionnés par les fonctionnaires technique et délégué le 13 février 2024 ont fait l'objet d'une décision, le 04 mars 2024, en vertu de laquelle :

- la demande de permis est jugée complète et recevable ;
- la demande initiale, accompagnée des documents produits par le demandeur, est soumise à une **nouvelle consultation publique d'une durée de quinze jours sur l'entité de Wavre.**

Le demande initial, accompagné des plans modificatifs et d'un corollaire à la notice des incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale du **20 mars 2024** au **03 avril 2024** inclus.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au	**Observations verbales** sur RDV auprès du Conseiller en environnement
15 mars 2024	**20 mars 2024**	**Pôle Cadre de Vie - Urbanisme** place des Carmes, 8 1300 Wavre **03 avril 2024 de 9h à 11h45**	**Collège communal** place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre pe_pic@wavre.be	☎ 010 230 455 environnement@wavre.be

L'ensemble des documents peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme**, chaque jour ouvrable du mardi au vendredi 9h à 12h00, ainsi que le 28 mars 2024 et le 02 avril 2024 de 16h à 20h.**

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone au 010/ 230.377 de 9h00 à 12h00 (sauf lundi). A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

A peine de nullité, les réclamations et observations écrites, adressées à l'administration communale pendant la durée de l'enquête, devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique	du fonctionnaire délégué
DARE 2Build Srl Avenue Reine Astrid, 92 1310 La Hulpe ☎ 02 203 03 05	**M. Pierre Lavendy** Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎010 230 455	**SPW ARnE- DPA** Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780	**SPW TLPE-DATU** Avenue Einstein 12-2e étage. 1300 Wavre ☎ 010 23 11 89

Les fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie sont l'autorité compétente pour statuer sur la demande des plans modificatifs en cours.

A Wavre, le 15 mars 2024

Par le Collège :
La Directrice générale,
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,
Anne MASSON